

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 juin 2024**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 44**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024 (accusé de réception du 19/06/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de marchés publics après consultation**

**Il s'agit d'autoriser la signature de six marchés publics.**

\*\*\*

Lors de ses séances des 13 et 24 mai et 3 juin 2024, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- ***Fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules et matériels de la ville de Quimper***

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de pièces détachées pour les véhicules et matériels de la ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en onze lots :

Lot	Désignation
1	Fourniture et livraison de pièces détachées captives pour véhicules de TP de marque JCB
2	Fourniture et livraison de pièces détachées captives NOREMAT
3	Fourniture et livraison de filtration tous véhicules
4	Fourniture et livraison de pièces détachées adaptables Poids Lourd
5	Fourniture et livraison de pièces détachées captives RENAULT +3.5T
6	Fourniture et livraison de pièces détachées captives IVECO +3.5T
7	Fourniture et livraison de pièces détachées pour balayeuses
8	Fourniture et livraison de pièces détachées pour matériel de motoculture de toutes marques

	hors STIHL
9	Fourniture et livraison de pièces détachées captives de marque STIHL
10	Confection et distribution de flexibles et pièces hydrauliques – Dépannage
11	Fourniture et livraison de pneumatiques rechapés pour tous les véhicules, engins spéciaux et motoculture

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel par lot en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Spécifications techniques environnementales :

**Les lots n° 4, 5 et 6** sont assujettis au décret n° 2021-254 du 09/03/2021 portant application de l'article 58 de la loi n° 2020-105 du 10/02/2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi « AGEC ») qui prévoit que **les dépenses des collectivités territoriales portant sur l'achat de pièces de carrosserie et de sièges pour véhicules à moteur doivent prévoir au minimum 20 % de produits intégrant des matières recyclées.**

Les titulaires de ces trois lots s'engagent à se conformer aux dispositions législatives et réglementaires susmentionnées et à proposer, pour les pièces concernées, des produits comprenant au moins 20% de matières issues du recyclage.

**Le lot n° 11 porte sur des pneumatiques rechapés** conformément à l'article L. 2172-6 du Code de la Commande publique, qui dans un souci de préservation des ressources naturelles, impose l'achat de pneumatiques rechapés pour l'État, les collectivités territoriales et leurs opérateurs.

Les montants maximums annuels des prestations sont définis comme suit :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel HT
1	Fourniture et livraison de pièces détachées captives pour véhicules de TP de marque JCB	6 000,00 €
2	Fourniture et livraison de pièces détachées captives NOREMAT	15 000,00 €
3	Fourniture et livraison de filtration tous véhicules	15 000,00 €
4	Fourniture et livraison de pièces détachées adaptables Poids Lourd	10 000,00 €
5	Fourniture et livraison de pièces détachées captives RENAULT +3.5T	12 000,00 €
6	Fourniture et livraison de pièces détachées captives IVECO +3.5T	15 000,00 €
7	Fourniture et livraison de pièces détachées pour balayeuses	20 000,00 €

8	Fourniture et livraison de pièces détachées pour matériel de motoculture de toutes marques hors STIHL	15 000,00 €
9	Fourniture et livraison de pièces détachées captives de marque STIHL	15 000,00 €
10	Confection et distribution de flexibles et pièces hydrauliques – Dépannage	15 000,00 €
11	Fourniture et livraison de pneumatiques rechapés pour tous les véhicules, engins spéciaux et motoculture	80 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>218 000,00 €</b>

Ce montant maximum sera identique pour chaque période de reconduction, soit un montant total maximum de 872 000 € HT.

L'accord-cadre sera conclu à compter des dates suivantes :

- date de notification du contrat pour le lot 6 ;
- du 21/10/2024 pour les lots 1 à 4 et 7 à 8 et 10 ;
- du 23/12/2024 pour le lot 11 ;
- du 28/12/2024 pour le lot 5 ;
- du 29/01/2025 pour le lot 9.

La première période du contrat court pour tous les lots jusqu'au 20/10/2025 inclus, à l'exception du lot 6 où la première période du contrat court pendant 12 mois jusqu'à la date anniversaire de reconduction.

S'agissant du lot 6, l'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Concernant tous les autres lots, à compter du 21 octobre 2025, l'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. Le terme maximal du contrat est donc fixé au 21 octobre 2028.

Le lot 9 est déclaré sans suite pour motif d'infructuosité.

Le lot 11 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (redéfinition du besoin).

Les attributaires des marchés sont les suivants :

Lots	Attributaires	Montant du DQE (HT)
1	<b>SAS ATELIERS CAUGANT</b> 195 Boulevard de l'Europe 29 200 BREST	10 471,24 €
2	<b>SAS NOREMAT</b> 166 rue Ampère 54710 LUDRES	19 367,41 €
3	<b>HIFI FILTER FRANCE</b> 18 Rue Pierre Dechanet 25 300 PONTARLIER	13 532,64 €
4	<b>KERTRUCKS</b>	1 544,13 €

	Rue André Michelin 29 170 SAINT-EVARZEC	
5	<b>KERTRUCKS</b> Rue André Michelin 29 170 SAINT-EVARZEC	3 943,00 €
6	<b>KERTRUCKS</b> Rue André Michelin 29 170 SAINT-EVARZEC	5 566,46 €
7	<b>EUROPE SERVICE</b> Parc d'Activités de Tronquières Avenue du Garric 15 000 AURILLAC	28 395,54 €
8	<b>SOCIETE FINISTERIENNE DE MATERIEL</b> Ker Avel 29 800 PENCRAAN	28 650,74 €
10	<b>CHRONO FLEX</b> 13 Rue Olympe de Gouges 44 800 SAINT-HERBLAIN	13 981,02 €

- *Fourniture et livraison de fioul domestique et de gazole non routier*

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de fioul domestique et de gazole non routier.

Le présent accord cadre est passé par un groupement de collectivités dont le coordonnateur est la Ville de Quimper ; et constitué de :

- La Ville de Quimper ;
- Quimper Bretagne Occidentale ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Quimper ;
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale ;
- La commune de Plonéis ;
- La commune de Plogonnec ;
- La commune de Guengat
- La commune de Pluguffan ;
- La commune de Plomelin ;
- La commune d'Ergué Gabéric ;
- La commune de Locronan ;
- La commune de Briec ;
- La commune de Ederm ;
- La commune de Landrévarzec ;
- La commune de Langolen ;
- La commune de Quéménéven.

En sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, la Ville de Quimper a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre doit

suivre l'exécution de l'accord-cadre à l'exception des avenants éventuels. Ces derniers sont établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec montant maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire pour une période initiale de deux ans reconductibles une fois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

Les montants sont définis comme suit :

	Montant maximum en euros HT
Période initiale de 2 ans	200 000
Période de reconduction de 2 ans	200 000
<b>Total</b>	<b>400 000</b>

L'attributaire est l'entreprise TOTAL ENERGIES PROXI NORD OUEST, 11 Route de Pompierre, 44 186 NANTES, pour un montant de 301 818,00 € HT sur la base de son détail quantitatif estimatif.

- ***Illuminations de Noël : 2024 – 2027***

Le marché a pour objet la fourniture de matériel de décoration et d'illuminations, la pose, la dépose, la maintenance et le stockage de ce matériel pour les illuminations de Noël de 2024 à 2027 de la ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en 2 lots :

Lot	Désignation
1	Fourniture de décorations et d'illuminations en acquisition et/ou location avec stockage
2	Pose, dépose, maintenance et stockage du matériel ville, des décorations et illuminations

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant minimum et un montant maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13

et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il sera attribué à un seul opérateur économique, et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé, attribué à un seul opérateur économique.

Chaque lot de l'accord-cadre sera conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du contrat reconductible deux fois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 36 mois.

Les montants pour la durée de l'accord-cadre sont définis comme suit :

Lot 1 :

	Montant minimum en euros HT	Montant maximum en euros HT
Période initiale de 12 mois	32 500,00	130 000,00

Lot 2 :

	Montant minimum en euros HT	Montant maximum en euros HT
Période initiale de 12 mois	70 000,00	280 000,00

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le lot 2 est déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été reçue.

L'attributaire du lot 1 est le suivant :

Attributaire	Montant du DQE (HT)
SAS LEBLANC ILLUMINATION 6 – 8 rue Michaël Faraday 72 027 LE MANS CEDEX	30 376,38 €

- ***Fourniture et livraison d'équipement d'éclairage public pour la ville de Quimper***

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de matériel d'éclairage public pour la ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en 5 lots :

Lots	Désignation
1	Équipement d'éclairage public pour le centre historique
2	Équipement d'éclairage public pour le secteur AVAP hors centre historique
3	Équipement d'éclairage public pour zones résidentielles
4	Équipement d'éclairage public pour axes routiers périphériques

5	Équipement d'éclairage public pour poteaux béton armé
---	---

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant minimum et un montant maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé, attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre sera conclu à compter de la date de notification du contrat pour 4 ans.

Le montant maximum des prestations est défini comme suit :

Lots	Désignation	Montant minimum €HT	Montant maximum €HT
1	Équipement d'éclairage public pour le centre historique	50 000,00 €	200 000,00 €
2	Équipement d'éclairage public pour le secteur AVAP hors centre historique	200 000,00 €	800 000,00 €
3	Équipement d'éclairage public pour zones résidentielles	100 000,00 €	400 000,00 €
4	Équipement d'éclairage public pour axes routiers périphériques	100 000,00 €	400 000,00 €
5	Équipement d'éclairage public pour poteaux béton armé	100 000,00 €	400 000,00 €
	TOTAL sur quatre ans	550 000 €	2 200 000 €

Le lot 2 est déclaré sans suite pour motif d'infructuosité.

Le lot 4 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Les attributaires sont les suivants :

Lots	Attributaires	Montant du DQE (HT)
1	GHM Rue Antoine Durenne 52 220 SOMMEVOIRE	8 820,00 €
3	SIGNIFY FRANCE 33 rue de Verdun CS 60 019 92 156 SURESNES CEDEX	4 230,00 €
5	COMATELEC SCHREDER 10 allée des cascades Immeuble Victoria 93 420 VILLEPINTE	16 013,00 €

- *Prestations de maintenances préventives, correctives et opérations de contrôles obligatoires sur les véhicules et matériels de la ville*

Le marché a pour objet des prestations de maintenances préventives, correctives et opérations de contrôles obligatoires sur les véhicules et matériels de la ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en 8 lots :

Lot	Désignation
1	Prestations de réparations mécaniques et carrosseries pour véhicules de moins de 3.5 T
2	Prestation de réparations mécaniques et carrosseries pour véhicules de plus de 3.5 T
3	Prestations de réparations et remplacement de vitrage du parc véhicules
4	Prestations liées à la réparation et travaux de chaudronnerie industrielle sur benne, plateau, bras de relevage, grue, hayon, godets et autres équipements de véhicules du parc
5	Prestations de remorquage de véhicules de plus ou moins de 3.5 T
6	Contrôle tachygraphe et limiteur pour les véhicules poids lourds
7	Prestations de maintenances préventives sur les véhicules légers et utilitaires légers de moins de 3.5 T
8	Prestations de maintenances préventives et correctives sur les véhicules de plus de 3,5 tonnes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel par lot passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque lot sera attribué à un seul opérateur économique, exceptés les lots n° 1 « Prestations de réparations mécaniques et carrosseries pour véhicules de moins de 3,5 tonnes » et n°8 « Prestations de maintenances préventives et correctives sur les véhicules de plus de 3,5 tonnes », qui seront attribués à trois opérateurs économiques.

Les montants maximums des prestations pour la période initiale, par lot, sont les suivants :

Lots	Désignation	Maximum HT
1	Prestations de réparations mécaniques et carrosseries pour véhicules de moins de 3,5 t	40 000,00 €
2	Prestations de réparations mécaniques et carrosseries pour	30 000,00 €

	véhicules de plus de 3,5 t	
3	Prestations de réparations et remplacement de vitrage du parc de véhicules et matériels de la Ville de Quimper	10 000,00 €
4	Prestations liées à la réparation et travaux de chaudronnerie industrielle sur benne, plateau, bras de relevage, grue, hayon, godets et autres équipements des véhicules du parc	14 000,00 €
5	Prestations de remorquage de véhicules de plus ou moins de 3,5 t	7 500,00 €
6	Contrôle tachygraphe et limiteur pour les véhicules poids lourds	7 000,00 €
7	Prestations de maintenances préventives sur les véhicules légers et utilitaires légers de moins de 3,5 t	20 000,00 €
8	Prestations de maintenances préventives et correctives sur les véhicules de plus de 3,5 tonnes	20 000,00 €
<b>TOTAL pour la période initiale</b>		<b>148 500,00 €</b>

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu à compter des dates suivantes :

- Du 27/10/2024 pour les lots 3, 4, 6, 7 et 8 ;
- Du 01/11/2024 pour les lots 1, 2 et 5 ;

La première période du contrat court pour tous les lots jusqu'au 26/10/2024 inclus. A compter de 27 octobre 2025, le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. Le terme maximal du contrat est donc fixé au 26 octobre 2028.

Les lots 5, 7 et 8 sont déclarés sans suite pour motif d'infructuosité.

Les attributaires sont les suivants :

<b>Lots</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant de l'offre au regard du DQE</b>
1	ASCORIA 1 Rue Nobel 29 000 QUIMPER	43 774,50 € HT
2	TODD GT Rue Jean-Baptiste Godin 29 170 SAINT-EVARZEC	39 471,10 € HT
3	ACTIGLASS 25 Rue de Ponthieu 75 008 PARIS 8	9 102,28 € HT
4	TODD GT Rue Jean-Baptiste Godin 29 170 SAINT-EVARZEC	27 090,80 € HT
6	TODD GT Rue Jean-Baptiste Godin 29 170 SAINT-EVARZEC	5 919,00 € HT

- **Entretien et logistique des bâtiments publics**

Le marché a pour objet l'entretien et la logistique des bâtiments publics.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper - Hôtel de ville et d'agglomération - CS 26004 - 29107 Quimper cedex ;
- Quimper Bretagne Occidentale - Hôtel de ville et d'agglomération - CS 26004 - 29107 Quimper cedex ;
- CCAS de Quimper - 8 rue Verdelet - CS 26004 - 29107 Quimper cedex ;
- CIAS de Quimper Bretagne Occidentale - 8 rue Verdelet - 29000 Quimper.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Quimper. Il a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre doit suivre l'exécution de l'accord-cadre à l'exception des avenants éventuels. Ces derniers sont établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La part des prestations commandées par chaque membre du groupement est évaluée, de manière indicative, comme suit pour chacun des lots :

Lot	Montant maximum annuel en euros HT	VQ	QBO	CCAS	CIAS
Lot 01	240 000 €	100%			
Lot 02	200 000 €		100%		
Lot 03	60 000 €			80%	20%
Lot 04	150 000 €	100%			
Lot 05	50 000 €	100%			
Lot 06	150 000 €	100%			
Lot 07	60 000 €	30%	40%	5%	25%
Lot 08	20 000 €	100%			
Lot 09	20 000 €	100%			
Lot 10	30 000 €		100%		

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum conclu avec un opérateur économique par lot en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les prestations sont réparties en 10 lots :

Lots	Désignation
01	Nettoyage et entretien de locaux tertiaires pour la ville de Quimper

02	Nettoyage et entretien de locaux tertiaires pour Quimper Bretagne Occidentale
03	Nettoyage et entretien de locaux tertiaires pour CCAS/CCIAS
04	Nettoyage des installations sportives
05	Ouverture/Fermeture/Nettoyage des sanitaires publics
06	Entretien des halles alimentaires Saint François
07	Nettoyage des vitres
08	Entretien des sols
09	Nettoyage et entretien des parkings en ouvrage
10	Nettoyage et entretien de locaux tertiaires pour le Service Commun de Restauration

Les variantes ne sont pas autorisées.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

Reprise du personnel :

Conformément à l'accord collectif du 29 mars 1990, intégré à l'article 7 de Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011, le marché comporte une obligation de reprise du personnel.

L'entreprise sortante adresse les dossiers des agents de nettoyage concernés à l'entreprise qui reprend le contrat. Cette dernière reçoit ensuite les agents et les inclut dans un processus d'embauche en CDI. (voir les annexes aux actes d'engagement – Reprise du Personnel).

Contrat réservé :

En application des articles L. 2113-12 et R. 2113-7 du code de la commande publique, le lot 10 est réservé à des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail, ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient au minimum 50% de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Insertion sociale :

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, une clause sociale est prévue pour les lots suivants :

LOT		HEURES D'INSERTION A REALISER ANNUELLEMENT
<b>01</b>	Nettoyage et entretien de locaux Ville de Quimper	140 H
<b>02</b>	Nettoyage et entretien de locaux Quimper Bretagne Occidentale	140 H
<b>03</b>	Nettoyage et entretien de locaux CCAS/CCIAS	35 H
<b>04</b>	Nettoyage des installations sportives	70 H
<b>05</b>	Ouverture/Fermeture/Nettoyage des sanitaires publics	35 H
<b>06</b>	Entretien des halles Saint François	105 H
<b>07</b>	Nettoyage des vitres	35 H

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification reconductible 3 fois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT annuel
01	Nettoyage et entretien de locaux tertiaires pour la ville de Quimper	240 000 €
02	Nettoyage et entretien de locaux tertiaires pour Quimper Bretagne Occidentale	200 000 €
03	Nettoyage et entretien de locaux tertiaires pour CCAS/CCIAS	60 000 €
04	Nettoyage des installations sportives	150 000 €
05	Ouverture/Fermeture/Nettoyage des sanitaires publics	50 000 €
06	Entretien des halles alimentaires Saint François	150 000 €
07	Nettoyage des vitres	60 000 €
08	Entretien des sols	20 000 €
09	Nettoyage et entretien des parkings en ouvrage	20 000 €
10	Nettoyage et entretien de locaux tertiaires pour le Service Commun de Restauration	30 000 €
	<b>TOTAL annuel</b>	<b>980 000 €</b>

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le lot 1 est déclaré sans suite pour motifs juridique et technique.

Le lot 7 est déclaré sans suite pour motif d'infructuosité, aucune offre n'ayant été déposée.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre retenue en HT
2	BRET-NET RUE DENIS PAPIN 56 890 PLESCOP	137 340,36 €
3	ARVOR NETTOYAGE 1 RUE SAINTE ANNE DU GUELEN 29 000 QUIMPER	17 137,22 €
4	BRET-NET RUE DENIS PAPIN 56 890 PLESCOP	112 850,15 €
5	ARMOR NETTOYAGE 6 RUE JEAN GABRIEL COQUIO	33 113,64 €

	35 740 PACE	
6	ARMOR NETTOYAGE 6 RUE JEAN GABRIEL COQUIO 35 740 PACE	110 798,43 €
8	ARVOR NETTOYAGE 1 RUE SAINTE ANNE DU GUELEN 29 000 QUIMPER	4,63 €
9	NET PLUS 60A rue de la Rigourdière BP 61589 35 517 CESSON SEVIGNE	9 854,94 €
10	SEVEL SERVICES 12, rue du Dr Picquenard 29 000 QUIMPER	20 712,65 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces six marchés publics.